

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 20 juin 2024,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- | | |
|--------------------------------|--|
| Préavis municipal n° 45 (24) : | Demande d'adoption des comptes 2023, entente intercommunale de la STEP de Champagne, Champagne |
| Préavis municipal n° 46 (24) : | Demande d'adoption du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023 |
| Préavis municipal n° 47 (24) : | Demande d'adoption des comptes 2023, Commune de Champagne |
| Préavis municipal n° 48 (24) : | Acquisition et implémentation des applications eSéances et Tipee |
| Préavis municipal n° 49 (24) : | Demande d'augmentation du budget d'entretien du réseau d'eau potable, compte n°810.3144.01 |

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 21 juin 2024



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch

LA MUNICIPALITE